

La Commission permanente

Elle est présidée par Christian GILLET,
Président du Conseil départemental, canton d'Angers 1,
et se compose de 6 vice-présidents :

1^{ère} Vice-Présidente : Marie-Pierre Martin,
Présidente de la Commission des Solidarités, Beaufort-en-Vallée

2^e Vice-Président : Gilles Grimaud,
Président de la Commission des Territoires, Segré

3^e Vice-Présidente : Marie-Jo Hamard,
Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de vie, Segré

4^e Vice-Président : Jean-Pierre Chavassieux,
Président de la Commission des Routes et des Mobilités, Cholet 2

5^e Vice-Présidente : Florence Dabin,
Présidente de la Commission des Ressources, Cholet 1

6^e Vice-Président : Philippe Chalopin,
Rapporteur général du budget et Vice-Président en charge du tourisme et du numérique,
Beaufort-en-Vallée

... De secrétaires départementaux :

Frédérique Drouet d'Aubigny,
Secrétaire départementale déléguée à la Culture, au Patrimoine et aux Archives, Angers 1

Gilles Leroy,
Secrétaire départemental délégué à l'habitat et au logement, Beaupréau

Régine Brichet,
Secrétaire départementale en charge de la Commission de l'Éducation, de la culture et de la citoyenneté, Tiercé

Jean-Paul Boisneau,
Secrétaire départemental délégué à l'Agriculture-Eau, Saint-Macaire-en-Mauges

Françoise Damas,
Secrétaire départementale déléguée aux Solidarités, Saumur

Gilles Groussard,
Secrétaire départemental délégué à l'insertion, Angers 2

... Et des conseillers départementaux suivants :

Fatimata Amy, Angers 3

Grégory Blanc, Angers 7

Sophie Foucher-Maillard, Angers 5

André Marchand, Angers 5

Marie-France Renou, Angers 7

Décisions par vice-présidence

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

AUTONOMIE	3
ENFANCE ET FAMILLE	3
ACTION SOCIALE TERRITORIALE	4

COMMISSION DES TERRITOIRES

DÉVELOPPEMENT	5
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	5
TOURISME	6
HABITAT	7
INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ	7-10

COMMISSION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS

RÉSEAU ROUTIER	11-12
----------------	-------

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ

COLLÈGES	13
ÉDUCATION ET JEUNESSE	14
CULTURE ET PATRIMOINE	14
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	15

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ	16-17
AGRICULTURE	17-18
EAU ET RIVIÈRES	18

COMMISSION DES RESSOURCES

GESTION IMMOBILIÈRE	19
COMMUNICATION	19

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

FINANCES, INFORMATION ET CONSEIL	20
----------------------------------	----

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

Vice-Présidente : Mme Marie-Pierre MARTIN

AUTONOMIE

Rapporteur : Mme Marie-Pierre MARTIN – Vice-Présidente

N° 1.13	Avenant financier n° 2 à la convention relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds départemental de compensation du handicap de Maine-et-Loire
	✚ Approbation de l'avenant financier n° 2 à la convention relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds départemental de compensation du handicap de Maine-et-Loire et signature de ce document par le Président.

ENFANCE ET FAMILLE

Rapporteur : Mme Marie-Pierre MARTIN – Vice-Présidente

N° 1.14	Signature de la convention territoriale globale entre le Département et la Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire
	✚ Approbation de la convention cadre ainsi que des trois annexes entre le Département de Maine-et-Loire et la Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire ; ✚ Signature de ces documents par le Président.

Rapporteur : Mme Françoise DAMAS – Secrétaire départementale

N° 1.15	Signature de la convention de partenariat avec le Centre communal d'action sociale de Brissac Loire Aubance
	✚ Approbation de la convention de partenariat à conclure entre le Département de Maine-et-Loire et le CCAS de Brissac Loire Aubance ; ✚ Signature de ce document par le Président.

N° 1.16	Signature de la convention de partenariat avec le Centre communal d'action sociale de Candé
	✚ Approbation de la convention de partenariat à conclure entre le Département de Maine-et-Loire et le CCAS de Candé ; ✚ Signature de ce document par le Président.

ACTION SOCIALE TERRITORIALE

Rapporteur : Mme Françoise DAMAS - Secrétaire départementale

N° 1.17	Demande de subvention 2018 de l'Association "Consommation logement et cadre de vie"
	➤ Attribution d'une subvention, pour un montant de 10 900 €, pour l'action conduite par l'Association "Consommation, Logement et Cadre de vie 49". Les crédits correspondants sont inscrits sur le compte 65-58-6574 ; ➤ Approbation de la convention à passer avec la CLCV 49 et signature de ce document par le Président.

COMMISSION DES TERRITOIRES

Vice-Président : M. Gilles GRIMAUD

DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : M. Gilles GRIMAUD – Vice-Président

N° 2.18	Approbation d'un bail emphytéotique administratif au profit de SOS Villages d'enfants sur le site départemental de l'Isle Briand
	➤ Approbation des termes du bail emphytéotique administratif au profit de l'Association SOS Villages d'Enfants ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer le bail emphytéotique administratif avec l'Association SOS Villages d'Enfants.
N° 2.19	Contrat de territoire régional "CTR 2020" de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou
	➤ Approbation du contrat de territoire régional "CTR 2020" de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, pour la période 2018-2020, et signature de ce document par le Président.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN - Vice-Président

N° 2.20	Adhésion à l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) Désignation d'un représentant
	➤ Approbation de l'adhésion à l'AVICCA, à compter de l'année 2018. La cotisation d'un montant de 1 380 €, pour 2018, est à prélever sur le compte 011-0202-6281 ; ➤ Désignation de M. Philippe CHALOPIN, comme représentant permanent, au sein de cette association.

TOURISME

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN – Vice-Président

N° 2.21	Mise en œuvre du schéma départemental de signalisation touristique
	➤ Accord pour Loire Odyssée, situé sur le territoire de la commune de Loire-Authion, d'un classement en niveau I ; ➤ Accord pour Camifolia, situé sur le territoire de la commune de Chemillé-en-Anjou, d'un classement en niveau I ; ➤ Accord pour le musée de la Vigne et du Vin, situé sur le territoire de la commune de Val du Layon, d' un classement en niveau II ; ➤ Accord pour le musée de Joachim du Bellay, situé sur le territoire de la commune d'Orée-d'Anjou, d'un classement en niveau II ; ➤ Accord pour le musée Joseph Denais, situé sur le territoire de la commune de Beaufort-en-Anjou, d'un classement en niveau II ; ➤ Maintien pour Cap Loire, situé sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire, le classement en niveau II ; ➤ Maintien pour le musée Jules Desbois, situé sur le territoire de la commune de Noyant-Villages, le classement en niveau II.

N° 2.22	Subvention de fonctionnement 2018 à l'Agence départementale du tourisme de l'Anjou
	➤ Attribution, à l'association "Agence départementale du tourisme de l'Anjou – Anjou tourisme", d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 850 000 €, pour l'exercice 2018 (compte 65-94-6574) ; ➤ Approbation de la convention et signature de ce document par le Président.

HABITAT

Rapporteur : M. Gilles LEROY – Secrétaire départemental

N° 2.23	Aides complémentaires à l'ANAH concernant le suivi-animation d'Opération programmée d'amélioration à l'habitat Avenant n° 10 à la convention principale de délégation de compétence en date du 24 avril 2014 Avenant n° 9 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé en date du 8 avril 2014
	➤ Accord, en complément de l'aide de 159 € accordée par délibération n° 2017_12_CP_0018 du 18 décembre 2017, d'une aide de 969 € à la commune nouvelle Loire-Authion, pour le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de l'ex-communauté de communes Vallée Loire Authion, pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017 (Mme Renou ne prenant pas part au vote sur ce point). Cette somme est à prélever sur le compte 65-72-65734 ; ➤ Approbation de l'avenant n° 10 à la convention principale de délégation de compétence, signée le 24 avril 2014, et signature de ce document par le Président ; ➤ Approbation de l'avenant n° 9 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, signée le 8 avril 2014, et signature de ce document par le Président.

INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Rapporteur : M. Gilles GROUSSARD – Secrétaire départemental

N° 2.24	Actions d'insertion
	➤ Approbation des cahiers des charges régissant les actions d'insertion sociale et professionnelle ; ➤ Approbation des actions d'insertion détaillées dans les fiches, sachant que les crédits sont disponibles soit dans le cadre de l'autorisation d'engagement 2018 votée aux comptes 017-564-6568 et 017-561-6568 pour des participations à des actions d'insertion, soit dans le cadre des crédits ordinaires pour le Fonds départemental d'aide aux jeunes votés au compte 65-58-6556, étant précisé que leurs versements seront à ordonnancer au cours des exercices budgétaires 2018 et suivants ; ➤ Approbation des conclusions des conventions-type 2018 relatives aux thématiques développées et abrogation des dispositions des délibérations antérieures adoptant les conventions type 2017 (n° 2017_04_CP_0026 du 24 avril 2017) ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention-type "Accompagnement en chantier d'insertion pour les bénéficiaires du RSA" avec EMMAUS, L'ÉCLAIRCIE, RÉGIE DE QUARTIER ACTIF, AQUA SYLVA, ENVOL, LES RESTAURANTS DU COEUR, AFTMJ, A TOUT ENVIRONNEMENT, ANGERS MOB SERVICE, LE JARDIN DE COCAGNE ANGEVIN, LES ATELIERS D'EDI CONSO, RÉGIE DE

	QUARTIERS D'ANGERS, RESSOURCERIE DES BISCOTTES, RESTO-TROC et signature de ces documents par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention-type "Accompagnement en chantier d'insertion pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes 18-24 ans révolus relevant du FAJ" avec ASDIES, Promo-travail, SOLIPASS, Alisé Ateliers, ATIMA, Fil d'Ariane, AIED, ADEN, ASEA/CAVA, ASPIRE, Alternatri, Régie de quartier de Trélazé et signature de ces documents par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention-type "Entreprise d'insertion pour les bénéficiaires du RSA" avec Alisé Ateliers, Aspir'service, Fil d'Ariane, Ménage service Cholet, Régie de quartier actif, Régie de quartier de Saumur, A Tout Métier, APIVET, MS DOM', Régie de quartiers d'Angers, Régie de quartier de Trélazé, SOLIDARAUTO 49 et signature de ces documents par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention-type "GEIQ pour les bénéficiaires du RSA" avec GEIQ AgriQualif 49, GEIQ PRO 49, GEIQ Propreté 49 et signature de ces documents par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention-type "Point mobilité" relative aux actions d'insertion avec AIED, Angers Mob Service, AISP, ASPIRE, Centre socio-culturel des coteaux du Layon, Centre socio-culturel Le Coin de la Rue, Impact Services, Mission locale du choletais, Mission locale du pays Segréen et signature de ces documents par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention-type "Parcours emploi socioprofessionnel pour les jeunes 18-24 ans révolus relevant du FAJ" avec ASEA, Aspire Service, Parcours Le Monde, Relais pour l'Emploi et signature de ces documents par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec Envergure Ouest et signature de ce document par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec ADAPEI et signature de ce document par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec l'ADIE et signature de ce document par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec l'association BGE Anjou Mayenne et signature de ce document par le Président ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec CDP 49 et signature de ce document par le Président.
--	--

N° 2.25	Actions d'insertion
	➤ Approbation de l'action d'insertion, sachant que les crédits sont disponibles dans le cadre de l'autorisation d'engagement 2018 votée aux comptes 017-564-6568, étant précisé que leurs versements seront à ordonnancer au cours des exercices budgétaires 2018 et suivants ; ➤ Approbation de la convention spécifique à conclure avec le GIP Agri Formation Pays de la Loire et signature de ce document par le Président.

N° 2.26	Convention de gestion RSA
	➤ Approbation de la nouvelle convention de gestion RSA et signature de ce document par le Président avec la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole.

N° 2.27	Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) : avenant n° 2
	➤ Approbation de l'avenant n° 2 à conclure avec l'État, relatif à la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017/2019 et signature de ce document par le Président.

N° 2.28	Fonds social européen (FSE) Cofinancement de deux opérations (ADAPEI formation – 201800441 et Envergure Ouest – 201800161) Avenant technique pour trois opérations
	➤ Approbation du financement, par le FSE, de l'opération n° 201800441 "Action de vérification et d'analyse des compétences et de l'employabilité – AVANCE 2018-2020" portée par l'ADAPEI formation ; ➤ Approbation du financement, par le FSE, de l'opération n° 201800161 "Immersion en entreprise" portée par Envergure Ouest ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer les conventions d'attribution afférentes ; ➤ Approbation des avenants techniques modifiant le régime d'exemption des aides d'État pour les trois opérations suivantes : - "Ingénierie et accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA" (n° 201502088) du Département de Maine-et-Loire ; - "Accompagnement social global et interventions décroisées au bénéfice des publics très éloignés de l'emploi et du logement" (n° 201504551) de l'association Aide Accueil ; - "Accompagnement lié au logement et à l'insertion professionnelle" (n° 201701175) de l'association Aide Accueil ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer les avenants afférents à ces trois conventions, avec chacun des bénéficiaires concernés, selon les dispositions suivantes : - d'une part, en intégrant le visa suivant : "Vu la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 n° C(2011) 9380 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous la forme de

	compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, le cas échéant" ; - d'autre part, en remplaçant ainsi l'article 14 : "Par la présente convention qui constitue le mandat, l'organisme s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions comportant les obligations de service public mentionnées à l'annexe technique I, laquelle fait partie intégrante de la convention. Dans ce cadre, le Fonds social européen contribue financièrement à ce service d'intérêt économique général, conformément à la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011. Le contrôle de service fait, qui établit que les ressources ne sont pas supérieures aux dépenses, établit du même coup l'absence de surcompensation du service d'intérêt économique général. Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement FSE conduisent à octroyer une aide d'État au sens de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits FSE informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en oeuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'État et assure le respect de la réglementation applicable".
--	--

COMMISSION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS

Vice-Président : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX

RÉSEAU ROUTIER

Rapporteur : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX – Vice-Président

N° 3.29	Acquisitions, aliénations, échanges
	➤ Approbation de l'échange sans soulte entre le Département et M. Christian BIZOT.

N° 3.30	Travaux sur les routes départementales : conventions avec des communes et un syndicat mixte Demandes de subventions pour les travaux sur le pont de Chanzeaux sur l'Hyrome à Chemillé-en-Anjou Vente de ferraille Procédure de réforme et vente de véhicules et matériels divers Fête du vélo en Anjou 2018 Convention avec l'État
	<u>I – au titre des travaux sous maîtrise d'ouvrage non départementale</u> ➤ Approbation, au titre des travaux sur routes départementales, des termes des conventions à passer avec des communes et un syndicat mixte : ➤ deux conventions avec incidence financière pour le Département : . SMAEP des eaux de Loire (70 573,45 € HT), . Commune de Feneu (37 468,00 € HT) ; ➤ deux conventions sans incidence financière : . Commune de Chazé-sur-Argos, . Commune de Cernusson ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer ces documents ; <u>II – au titre des travaux sur le pont de Chanzeaux sur l'Hyrome à Chemillé-en-Anjou</u> ➤ Autorisation donnée au Président pour solliciter, auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention dans le cadre du contrat régional de bassin versant Layon-Louet 2017-2019 ; ➤ Autorisation donnée au Président pour solliciter, auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, une subvention au titre du contrat territorial milieux aquatiques Layon-Aubance-Louet 2017-2021 ;

	<u>III – au titre de la vente de ferraille</u> ➤ Désignation de l'entreprise Derichbourg AFM Recyclage pour reprendre la ferraille et pour le traitement des pneus sur le site d'exploitation de l'agence technique de Baugé, pour un montant estimé à 231,60 € ; ➤ Autorisation donnée pour la vente (compte 70-621-707) ; <u>IV – au titre de la procédure de réforme et vente de véhicules et matériels divers</u> ➤ Accord pour la mise à la réforme de biens ; ➤ Autorisation donnée au Président pour mettre en vente les biens, selon la procédure des enchères au plus offrant sur le site internet AGORASTORE. <u>V – au titre de la Fête du Vélo en Anjou 2018</u> ➤ Approbation des termes de la convention à passer avec le Préfet de Maine-et-Loire (groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire) fixant les conditions techniques et financières d'intervention de la gendarmerie, dans le cadre de la Fête du Vélo en Anjou, du dimanche 10 juin 2018 et, notamment, le montant du remboursement des dépenses à la charge du Département, à hauteur de 3 227,97 € ; ➤ Signature de ce document par le Président ; <u>VI – au titre de la convention avec l'État</u> ➤ Approbation des termes de la convention à passer avec l'État concernant l'accès au "portail accident" ; ➤ Signature de ce document par le Président.
--	--

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ

Secrétaire départementale : Mme Régine BRICHET

COLLÈGES

Rapporteur : Mme Régine BRICHET – Secrétaire départementale

N° 4.31	Logements de fonction : prestations accessoires – convention d'occupation précaire Renouvellement du partenariat entre le collège de l'Èvre à Montrevault et l'école de musique du Val d'Èvre															
	➤ Accord pour faire bénéficier les agents concessionnaires d'un logement de fonction, par nécessité absolue de service, des prestations ci-dessous, étant entendu que les sommes attribuées sont à imputer sur les budgets des établissements : <table><tr><th>Catégorie de personnel</th><th colspan="2">Valeur 2017 (pour mémoire)</th><th colspan="2">Valeur 2018</th></tr><tr><th></th><th>Avec chauffage collectif</th><th>Sans chauffage collectif</th><th>Avec chauffage collectif</th><th>Sans chauffage collectif</th></tr><tr><td>Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaire Directeur SEGPA Personnel technique agent d'accueil Tout autre personnel ayant l'obligation de loger</td><td>2 016 €</td><td>2 686 €</td><td>2 083 €</td><td>2 775 €</td></tr></table>	Catégorie de personnel	Valeur 2017 (pour mémoire)		Valeur 2018			Avec chauffage collectif	Sans chauffage collectif	Avec chauffage collectif	Sans chauffage collectif	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaire Directeur SEGPA Personnel technique agent d'accueil Tout autre personnel ayant l'obligation de loger	2 016 €	2 686 €	2 083 €	2 775 €
Catégorie de personnel	Valeur 2017 (pour mémoire)		Valeur 2018													
	Avec chauffage collectif	Sans chauffage collectif	Avec chauffage collectif	Sans chauffage collectif												
Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaire Directeur SEGPA Personnel technique agent d'accueil Tout autre personnel ayant l'obligation de loger	2 016 €	2 686 €	2 083 €	2 775 €												
	➤ Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec le collège Honoré de Balzac de Saumur, étant précisé que cette occupation ne confère aucun des droits et avantages reconnus aux locataires d'immeubles à usage d'habitation ; qu'en cas de renouvellement, la demande devra être transmise par le collège trois mois avant l'échéance (sauf situations exceptionnelles – mutations tardives, problèmes familiaux, etc.) au Département de Maine-et-Loire ; que les redevances seront perçues par le collège, dont 25 % vont au bénéfice du Département et qu'enfin la taxe d'habitation, la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères seront à la charge de l'occupant ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer la convention d'occupation précaire ci-dessus ; ➤ Renouvellement du partenariat entre le collège de l'Èvre à Montrevault et l'école de musique du Val d'Èvre, approbation de la convention de mise à disposition d'espaces pour 2017/2018 et signature de ce document par le Président.															

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Rapporteur : Mme Régine BRICHET - Secrétaire départementale

N° 4.32	Aide forfaitaire 2018 en faveur des accueils de loisirs et de vacances Équipements sportifs mis à la disposition des collèges publics et privés
	➤ Répartition, sur la base des critères arrêtés, des subventions, au titre de 2018, en faveur des centres de loisirs, pour un montant de 198 300 €. Les sommes sont à prélever sur le compte 65-33-6574 pour les associations et sur le compte 65-33-65734 pour les organismes publics ; ➤ Attribution de la somme de 130 768,76 € pour les frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des collèges publics et privés (compte 65-221-65511 pour les collèges publics et compte 65-221-65512 pour les collèges privés).
N° 4.33	Associations éducatives et socio-éducatives Demande de subvention 2018 – PEP Atlantique Anjou
	➤ Attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'association PEP Atlantique Anjou, au profit du Service d'aide pédagogique à domicile, pour l'année 2018, étant précisé que cette somme est à prélever sur l'enveloppe de la Commission de l'Éducation, de la culture et de la citoyenneté (compte 65-20-6574).

CULTURE ET PATRIMOINE

Rapporteur : Mme Frédérique DROUET D'AUBIGNY - Secrétaire départementale

N° 4.34	Contribuer à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation du patrimoine et des collections : - convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à Fontevraud - attribution d'une subvention à la Ville d'Angers pour la restauration de la tombe Talour-Loquet du cimetière de l'Ouest - Angers
	➤ - <u>Pôle archéologie</u> Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à Fontevraud ➤ Approbation des termes de la convention à conclure avec la Société publique régionale des Pays de Loire et signature de ce document par le Président ; - <u>Restaurer le patrimoine protégé</u> Objets mobiliers protégés : attribution d'une subvention ➤ Attribution d'une subvention de 3 750 € (compte 204-312-204141) à la Ville d'Angers, pour la restauration de la tombe Talour-Loquet du cimetière de l'Ouest d'Angers correspondant à 25 % d'une dépense maximale plafonnée à 15 000 € HT, la dépense étant estimée à 17 800 € HT ; ➤ Approbation des termes de la convention à conclure avec la Ville d'Angers et signature de ce document par le Président.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapporteur : Mme Frédérique DROUET D'AUBIGNY - Secrétaire départementale

N° 4.35	Convention relative à la participation du Département de Maine-et-Loire à l'opération nationale "Grand Mémorial"
	➤ Approbation de la convention à conclure avec le Ministère de la Culture relative à la participation du Département à l'opération nationale "Grand Mémorial" et signature de ce document par le Président.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Vice-Présidente : Mme Marie-Josèphe HAMARD

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ

Rapporteur : Mme Marie-Josèphe HAMARD - Vice-Présidente

N° 5.1	ENS et biodiversité : Mise en place, sur le territoire de la commune Loire-Authion, d'un périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles et délégation de l'application du droit de préemption à la commune
	au titre de la protection des Espaces naturels sensibles (ENS), dans le cadre du nouveau plan départemental des ENS, approuvé le 6 février 2017 : ➤ Approbation de la mise en place d'un périmètre de préemption, conformément aux articles L.113-14 et L.215-1 du Code de l'Urbanisme, au titre des espaces naturels sensibles, sur le territoire de la Commune de Loire-Authion ; ➤ Approbation, pour ce périmètre, de la délégation du droit de préemption départemental au profit de la Commune de Loire-Authion, sous réserve que soit transmis une fois par an, au Conseil départemental, un état des parcelles acquises au titre du présent droit de préemption. L'état parcellaire des périmètres de préemption, trop volumineux pour être inséré à cette délibération, est consultable à la Direction de l'Environnement et du cadre de vie du Département de Maine-et-Loire.

N° 5.2	Protéger les Espaces naturels sensibles (ENS)
	au titre de la protection des Espaces naturels sensibles, dans le cadre du nouveau plan départemental des Espaces naturels sensibles 2017-2021, approuvé le 6 février 2017, et des règlements s'y rapportant : ➤ Attribution de subventions, pour un montant global de 68 174,23 €, au profit de collectivités (compte 204-738-204141 - 204142) ; ➤ Approbation des conventions à passer avec la Commune de Saint-Martin-du-Fouilloux et la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou et signature de ces documents par le Président.

N° 5.3	Vente partielle du domaine de Boudré à Seiches-sur-le-Loir
	➤ Acte pris de la modification de l'offre d'achat de M. Yannick Fouin en deux lots : - d'une part, le site bâti de Boudré (maison de maître et dépendances occupées par la société de chasse) et l'hippodrome, pour un montant de 405 000 € net vendeur, avec une date de réitération de la vente par acte authentique au plus tard le 31/12/2019 ; - d'autre part, la ferme de la Gayonnière, pour un montant de 395 000 € net vendeur, étant précisé que l'achat de ce lot est conditionné par l'acquisition effective du site

	bâti de Boudré et de l'hippodrome et la libération des lieux, avec une date de réitération de la vente par acte authentique au plus tard le 31/12/2022 ; ➤ Engagement pris pour constater la désaffectation de l'hippodrome de Boudré avant la vente définitive ; ➤ Engagement pris pour décider le déclassement de l'hippodrome de Boudré avant la vente définitive ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer, à l'effet de prendre connaissance, les promesses unilatérales d'achat par la SAFER sur le domaine de Boudré, étant précisé que celles-ci ne comportent aucun caractère translatif de propriété pour le compte du Département.
--	---

AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jean-Paul BOISNEAU - Secrétaire départemental

N° 5.4	Convention tripartite de partenariat entre le Département, la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire et la Chambre départementale d'agriculture de Maine-et-Loire - 2018
	au titre du soutien des instances professionnelles : ➤ Attribution d'une subvention d'un montant de 250 000 € à la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire (comptes 65-928-65738, 65-738-65738) ; ➤ Approbation de la convention tripartite à établir entre la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, la Chambre départementale d'agriculture de Maine-et-Loire et le Département de Maine-et-Loire et signature de ce document par le Président.

N° 5.5	Fédérer les filières agricoles
	au titre des filières professionnelles : 1- Filières agricoles – fonctionnement : ➤ Attribution des subventions par prélèvement sur le compte 65-928-6574 : ⇒ 4 000 € à l'Union de producteurs des grands vins de Loire, Layon, Aubance (UPGV), pour l'organisation de la 59ème fête des vins d'Anjou, à Chalonnes-sur-Loire, les 19 et 20 mai 2018, ⇒ 6 000 € au Comité d'organisation des événements viticoles Saumurois (COEVS), pour l'organisation du festival des vins "Festivini", du 1er au 9 septembre 2018, ⇒ 12 000 € à FESTI ELEVAGE, pour l'organisation du Festi Elevage, au mois de septembre 2018, à Chemillé-en-Anjou, ⇒ 1 500 € à l'Association des éleveurs de la race bovine Rouge des Prés de Maine-et-Loire pour, d'une part, les frais de fonctionnement au titre de 2018 et, d'autre part, la participation de six animaux au Salon international de l'agriculture de Paris en 2018 ;

	2- Filières agricoles – investissement : dans le cadre des aides départementales à la transformation et la commercialisation de produits agricoles à la ferme, en dérogation au règlement départemental du 19 février 2018 et conformément à l’avenant à la convention établie entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire, approuvé le 19 février 2018, relative à l’attribution d’aides en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles à la ferme, dans le cadre de l’article L.3232-1-2 du Code général des collectivités territoriales ➤ Attribution d'une subvention de 15 040 € (18,80 % sur une dépense subventionnable de 80 000 € HT) à M. Franck Perrault, à Val du Layon (Commune déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné), pour la création d’un atelier de transformation de pain et pâtes alimentaires biologiques (compte 204-928-20422 - filières agricoles – investissements) ; ➤ Approbation de la convention tripartite à établir entre la Région des Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire et M. Frank Perrault et signature de ce document par le Président.
--	--

EAU ET RIVIÈRES

Rapporteur : M. Jean-Paul BOISNEAU - Secrétaire départemental

N° 5.6	Garantir la qualité de l'eau
	➤ Attribution d'une subvention de 1 695 € pour une étude d’assainissement à la commune d’Orée d’Anjou, pour la commune déléguée de La Varenne, à prélever sur le compte 204-738-204141.

N° 5.7	Préserver la ressource en eau
	➤ Attribution, au titre de la préservation de la ressource en eau, dans le cadre des cours d’eau et zones humides, d'une subvention de 4 377 € au Syndicat mixte du bassin de l’Authion et de ses affluents pour des travaux d’entretien de la végétation des berges du Couasnon, sur le bras de Beaufort-en-Vallée, entre la D347 et la confluence avec l’Authion, à prélever sur le compte 65-738-65734.

N° 5.8	Rivières et DPF : demandes de subventions à l'Agence de l'eau Loire Bretagne – travaux de restauration de la continuité écologique
	➤ Autorisation donnée au Président, dans le cadre de la valorisation du domaine public fluvial, pour solliciter des demandes de subventions auprès de la Région et de l’Agence de l’eau Loire Bretagne, au taux le plus élevé possible pour les opérations portant sur : . l’entretien du lit et des berges du domaine public fluvial, . les travaux sur les milieux aquatiques (rivières Mayenne, Sarthe, le Loir), . les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Sarthe et le Loir.

COMMISSION DES RESSOURCES ET DU PERSONNEL

Vice-Présidente : Mme Florence DABIN

GESTION IMMOBILIÈRE

Rapporteur : Mme Florence DABIN – Vice-Présidente

N° 6.9	Gestion des biens immobiliers
	➤ Décision prise, au vu de l'avis domanial n° 2017 206 V 0895, de vendre l'ancien centre d'exploitation des routes de Montfaucon-Montigné – commune de Sèvremoine, cadastré section 210 B n° 636, à l'EIRL Bassière Jérôme, avec faculté de substitution au profit de toute personne morale dans laquelle M. Bassière Jérôme serait majoritaire ; ➤ Fixation du prix net vendeur à 80 000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ; ➤ Autorisation des conditions suspensives relatives au financement, à l'urbanisme, à l'état hypothécaire et au droit de préemption ; ➤ Signature par le Président de l'acte de vente correspondant, sachant que le transfert de propriété interviendra à la date de signature de l'acte.

COMMUNICATION

Rapporteur : Mme Florence DABIN – Vice-Présidente

N° 6.10	Convention de partenariat Marathon de la Loire
	➤ Approbation de l'accompagnement technique de fermeture et de sécurisation de l'itinéraire, valorisé à hauteur de 6 000 € ; ➤ Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la société LEO, pour l'organisation du "Marathon de la Loire" (compte 1001-65-023-6574) ; ➤ Approbation de la convention de partenariat à conclure entre le Département de Maine-et-Loire et la société LEO concernant l'organisation du "Marathon de la Loire – édition 2018" et signature de ce document par le Président.

N° 6.11	Convention Terra Botanica
	➤ Approbation de la convention 2018 à conclure entre le Département et le GIP Terra Botanica, portant sur la promotion du parc Terra Botanica, et signature de ce document par le Président.

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

Vice-Président : M. Philippe CHALOPIN

FINANCES, INFORMATION ET CONSEIL

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN – Vice-Président

N° 7.12	Garantie du Département pour un prêt contracté par la société Immobilière Podeliha pour le financement de la construction de neuf logements situés sur la commune de Beaupréau-en-Mauges (Andrezé) Immobilière Podeliha/Caisse des dépôts et consignations
	✚ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 30 %, à Immobilière PODELIHA, pour le remboursement du prêt n° 73 618, d'un montant total de 1 020 000 €, scindé en quatre lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la construction de neuf logements, situés sur la commune de Beaupréau-en-Mauges (Andrezé), "La Chaussée des Hayes", selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt signé entre les parties.



Conseil départemental de Maine-et-Loire
Direction de l'Assemblée et de l'administration générale
CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9
Tél. : 02.41.81.43.51
Site internet : www.maine-et-loire.fr
Conception : Conseil départemental de Maine-et-Loire